Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230443-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Conseil Municipal du 19 juin 2023
Délibération n° 2023-04-43

Objet : Attribution du nouveau marché de services de télécommunications

L'an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire
en exercice.

Date de convocation : 13 juin 2023

Date d'affichage : 13 juin 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Fatima GACEM, Monsieur Claude ARNOU.

Absents excusés et représentés :

Madame Sophie JACOTIN, donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ
Monsieur Patrice GEONGET Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN
Monsieur Simon YORO, donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN, donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Monsieur Florian GERBER, donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Madame Joana DISTIN, donne pouvoir à Madame Stéphanie FOURNEL
Monsieur Alexis CABELLO, donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Marie KOUNDOU, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Monsieur Jean-Pierre JACQUART , donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU

Absents : Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Madame Isabelle JOURDAIN

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 28

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230443-DE

Exposé :

Un marché à procédure adaptée (MAPA) de services de télécommunications a été publié le 7 février 2023 scindé en 2 lots :

- Le lot 1 concerne la téléphonie fixe – VPN – services internet,
- Le lot 2 concerne la téléphonie mobile.

VU la procédure passée sous la forme d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) selon les dispositions des articles R.2123-1, R2123-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

VU que la consultation donnera lieu à des accords-cadres à bons de commande, en application des articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

CONSIDÉRANT que chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre distinct mono-attributaire.

CONSIDÉRANT que les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE A L'UNANIMITE (28 VOIX POUR) le marché à :

- CELESTE – Lot 1 : téléphonie fixe – VPN – services internet,
- BOUYGUES TELECOM – Lot 2 : téléphonie mobile.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 19 juin 2023

René RÉTHORÉ,
Maire